

A L'ATTENTION DES MISSIONS DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES
DU RWANDA (toutes).

Objet : Mise au point au sujet
de la Tragédie Rwandaise.

415 108/1194

1. Le Rwanda traverse pour le moment une situation tragique suite à l'attentat qui a coûté la vie au Président Juvénal HABYARIMANA et suite à la reprise des hostilités par le Front Patriotique Rwandais.
2. En date du 6 avril 1994 à 20h30, alors qu'il rentrait de Dar-Es-Salaam où il venait de participer au Sommet sous régional consacré aux problèmes de sécurité dans la sous-région, le Général Major Juvénal HABYARIMANA en compagnie de son Homologue burundais, Monsieur NTARYAMIRA Cyprien ont trouvé la mort.
3. L'avion présidentiel a été touché à l'aile par un missile alors qu'il s'apprêtait à atterrir à l'aéroport International Grégoire Kayibanda à Kigali (Kanombe).
4. Le pilote a continué les manoeuvres d'atterrissage et, l'avion a été encore touché par deux autres obus qui ont fait exploser l'avion, alors qu'il était juste au dessus de la piste.
5. Les occupants ont tous péri dans cet attentat et, ironie du sort, les corps sont tombés dans les jardins même de la Résidence du Président HABYARIMANA située non loin de là.
6. A la suite de cet attentat qui a coûté la vie en outre au Chef d'Etat-Major de l'Armée, les combattants du F.P.R. stationnés dans l'enceinte du Palais du Conseil National de Développement sous la surveillance de la MINUAR ont trouvé une occasion propice pour attaquer le camp militaire de la garde présidentielle sis à Kimihurura. C'était dans la nuit du 06 avril 1994. L'armée a riposté.
7. Au courant de la journée même du 06 avril 1994, vers 14 heures, des soldats armés du F.P.R. s'éparpillaient en ville notamment à l'hôtel Méridien avec quelques civils rwandais.

M

8. Dans la même nuit du 06 avril 1994, la population rwandaise était en effervescence surtout dans les quartiers de la ville de Kigali où des violences ont éclaté visant l'élimination des pionniers du F.P.R. communément appelés : "IBYITSO".

9. Cette flambée de violences a regagné certaines régions de l'intérieur du Pays où des sympathisants du F.P.R. en majorité tutsi ont été visés.

10. Au lendemain même de l'assassinat du Président HABYARIMANA, le F.P.R. déclarait ne plus être lié par les Accords d'ARUSHA qu'ils avaient d'ailleurs violés de façon flagrante en reprenant les hostilités au Nord du Pays et en attaquant la Capitale par le bataillon stationné au palais du C.N.D. alors que selon le Protocole de KINIHIRA, ce bataillon était destiné à protéger les officiels du F.P.R.

11. Devant cette situation de reprise de guerre, un comité de crise du haut Commandement de l'Armée s'est constitué. Pour éviter le vide du Pouvoir au Rwanda, le Conseil National de Développement en collaboration avec le Haut Commandement de l'armée rwandaise ont demandé au Président du Conseil National de Développement de prendre ses responsabilités en accédant à la Magistrature suprême conformément aux dispositions constitutionnelles de la Loi fondamentale du 10 juin 1991. Ainsi, le Docteur SINDIKUBWABO Théodore devenait Président de la République.

12. Les cinq Partis Politiques participant au Gouvernement de Transition conformément au Protocole d'entente du 16 avril 1992, ont été invités à mettre en place un gouvernement chargé de poursuivre les négociations avec le F.P.R. en vue de la mise en place des Institutions de Transition à base élargie.

13. Le parti politique M.D.R. a présenté au poste de Premier Ministre, Monsieur Kambanda Jean qui a été accepté par les autres formations politiques.

14. La composition de l'équipe gouvernementale a été arrêtée comme vous présenté en annexe de la présente.

15. Ce Gouvernement a reçu mandat de rétablir l'ordre dans le pays, de poursuivre les négociations avec le F.P.R., de lancer un appel international en faveur des populations rwandaises éprouvées par la faim surtout dans le Sud du Pays, la misère et les maladies de toute sorte consécutives à trois années de guerre.

Ce Gouvernement poursuivra aussi l'action de rapatriement des réfugiés et la réintégration des déplacés de guerre.

16. Face à la déclaration de guerre lancée par le F.P.R., le Gouvernement Rwandais a quant à lui proposé une solution pacifique de dialogue. Ainsi, un cessez le feu a été proposé au F.P.R.

17. Le F.P.R. a continué sa campagne de désinformation et d'intoxication de l'opinion publique internationale se berçant d'illusions de prendre la Capitale par la force et de s'emparer ainsi, de tout le pouvoir. C'est dans cet esprit que tous les supports médiatiques du F.P.R. relayés par ses alliés internationaux ont répandu des mensonges les plus grossiers telle la prise de la capitale, certainement pour démoraliser toutes les velléités de soutien au Gouvernement de Monsieur Rumbumba.
18. Vous aurez à l'esprit que les combats engagés par le FPR sont du genre de la guérilla et que par conséquent de simple tirs sporadiques orchestrés par des éléments du FPR à partir de plusieurs coins de la ville sont considérés par les propagandistes du F.P.R. comme une prise effective de la capitale.
19. L'armée rwandaise maîtrise la situation sur tous les fronts. Elle est parvenue à déloger l'ennemi des poches de la capitale et lui oppose une résistance sur les fronts du Nord.
20. De son côté, la population civile qui s'est soulevée comme un seul homme oppose une résistance farouche au F.P.R. et a beaucoup contribué à assurer la sécurité des personnes et des biens ainsi qu'à démasquer les combattants du FPR infiltrés dans plusieurs coins de la ville. L'appui de la population civile est totalement acquis à l'armée.
21. Face aux visées divisionnistes du F.P.R., l'armée rwandaise reste solidaire et il n'y a pas eu de mutinerie de la garde présidentielle comme semblent l'affirmer certains médias internationaux intoxiqués comme d'habitude, par le F.P.R.
22. S'agissant de l'implication du F.P.R. ou d'autres ennemis de la nation dans la tragédie rwandaise, il convient de signaler que toutes les déclarations par ailleurs contradictoires qui se sont manifestées jusqu'à ce jour ne reposent que sur des spéculations. De la part des uns, ces spéculations sont tout simplement destinées à masquer la vérité. Néanmoins, le Gouvernement rwandais va bientôt lancer une enquête pour mettre la lumière sur les responsabilités des casques bleus belges soupçonnés par l'opinion publique rwandaise d'avoir trempé dans le complot d'assassinat du Chef de l'Etat rwandais.
23. Il est vrai que la protection de l'aéroport à proximité duquel les missiles ont été tirés sur l'avion présidentiel incombait au contingent belge de la MINUAR.
24. Trois suspects de ce même contingent belge ont été appréhendés au moment où un groupe de 8 casques bleus de la MINUAR tentait de récupérer par la force la boîte noire sur l'épave de l'avion.

25. Les résultats des analyses de la boîte noire seront versés dans l'enquête, mais en attendant cette expertise, il serait hasardeux de tirer une conclusion définitive sur les auteurs de l'attentat qui a coûté la vie au Président RABYARIMANA.
26. Au sujet de l'évacuation des ressortissants étrangers, il y a lieu de signaler que le Gouvernement belge, français et américain ont fait part au Gouvernement rwandais de leur intention de procéder chacun personnellement au rapatriement de ses citoyens. Le Gouvernement rwandais a donné SON ACCORD A CE SUJET.
27. Le Gouvernement américain a dépêché à cet effet environ 400 marines et 8 avions qui sont restés en stand by à Bujumbura. L'évacuation des américains, canadiens et allemands s'est effectuée en deux étapes. Par route de Kigali à Bujumbura et de là par avion. Les autres étrangers dont les belges et les français ont été évacués par l'aéroport international Grégoire Kayibanda par des avions ayant reçu en bonne et due forme les autorisations de survol et d'atterrissage.
28. Un seul point de discordance cependant a marqué ces opérations d'évacuation des ressortissants belges alors que pour d'autres pays, il n'y a pas d'incidents à signaler. En effet, les gros porteurs belges ont débarqué à Kanombe des armements lourds tels les chars de combat. Ce matériel lourd nous semble superflu pour procéder à une simple opération d'évacuation des personnes. De plus ces armements n'ont pas été réembarqués alors que l'opération a été clôturée. Le Gouvernement n'a donc pas respecté l'entendement qu'il a eu avec les autorités rwandaises au sujet de l'opération d'évacuation de ses ressortissants.
29. De source militaire, il est indiqué que certains éléments belges de la MINUAR participent activement aux combats dans certains quartiers de la ville. Ceci est évidemment en contradiction avec les Accords d'Arusha et est contraire à la mission assignée à la MINUAR au Rwanda. Deux belges sont tombés sur le champ de bataille sur le Mont Jari, tout près de Kigali.
30. Il est également admis de penser que la MINUAR (contingent belge) n'a pas été rigoureuse dans la surveillance des éléments du FPR stationnés dans l'enceinte du palais du C.N.D. puisqu'ils ont pu accumuler des armes de guerre et plus tard, quitter et lancer à leur aise des attaques contre la population civile de la Capitale et contre les objectifs militaires.
31. Pour le moment, telles sont les informations que j'ai tenu à mettre à votre disposition.

32. Il est demandé à chaque mission diplomatique rwandaise d'en faire usage dans la défense des intérêts nationaux et dans la campagne d'information à mener pour rétablir la vérité.

33. Pour permettre d'ajuster nos positions, je vous prie de me faire parvenir toute information pouvant nous aider à juguler la situation.

Fait à Kigali, le 15 avril 1994.

Le Ministère des Affaires Étrangères et
de la Coopération

